La Noé. Office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne, office public d'HLM interdépartemental de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines, Société d'économie mixte du département de la Seine. Chanteloup les Vignes, " La Daurade ", repérage des tranches, plan masse. Mai, oct. 1970, signé Emile Aillaud. Partie ouest de la cité. Les zones H, L, J, K, L, M, P et R seront finalement construites. Voir la zone R, appelée par la suite place du Bestiaire, dont les deux serpentins auraient dû se poursuivre et qui finalement seront définitivement stoppés à la première phase. (Cité de l'architecture et du patrimoine, Archives d'architecture du XXe siècle).

IVR11_20087800374NUC4A
Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk
Auteur du document reproduit : Emile (architecte) Aillaud
Date de prise de vue : 2008
(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Ministère de la culture
communication libre, reproduction soumise à autorisation